

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Téléphone: 819-423-5575

Courriel : mun.ndb@mrcpapineau.com
Site internet : www.ndbonsecours.com

HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions du conseil se tiennent normalement, à moins d'avis contraire, le 2^e mardi de chaque mois. Ces réunions ont lieu à 19h30, à votre hôtel de ville, qui est situé au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, à Notre-Dame-de-Bonsecours. **Le Conseil de la Municipalité adopte habituellement le calendrier annuel des séances mensuelles à la réunion du mois de décembre, pour l'année suivante. Soyez assurés que dès que ce dernier sera adopté, nous vous informerons des dates auxquelles les séances auront lieu afin que vous puissiez venir y assister car il nous fait toujours un grand plaisir de vous recevoir.**

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES MENSUELLES 2017

À la séance ordinaire de septembre, le Conseil de la Municipalité a modifié le calendrier 2017 afin de déplacer la séance suivante :

MARDI LE 10 OCTOBRE 2017 À 19 H 30 POUR LE MARDI LE 3 OCTOBRE 2017 À 18 H 30.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier — Maire

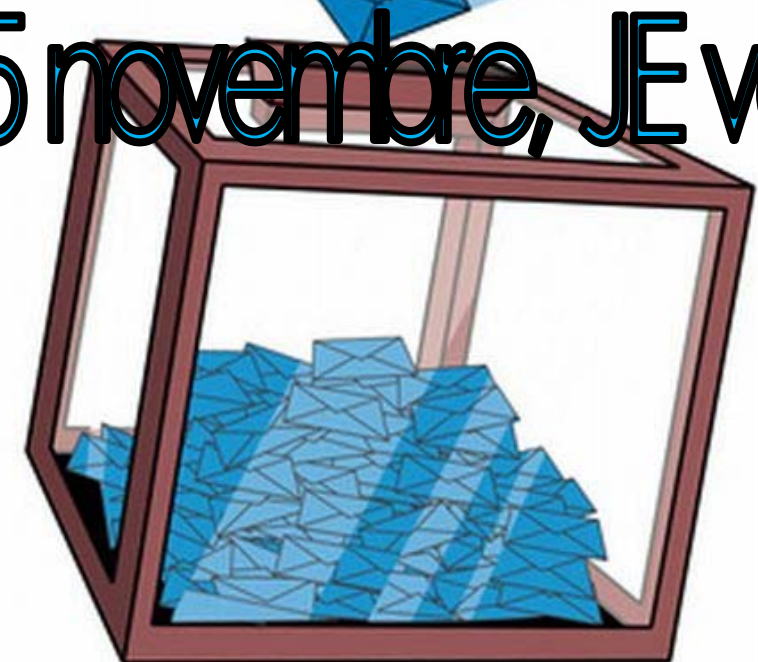
Pierre Laflamme	siège #1
Galia Vaillancourt	siège #2
Siège vacant	siège #3
Siège vacant	siège #4
Guy Charlebois	siège #5
James Gauthier	siège #6



Le Bonsecours

Volume 23, numéro 3

Élections
Notre-Dame-de-Bonsecours
FAITES VOTRE CHOIX..
Le 5 novembre, JE vote!



ÉLECTIONS MUNICIPALES

DÉCLARATION DE CANDIDATURE :

Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Maire ;
- Conseiller au siège numéro 1 ;
- Conseiller au siège numéro 2 ;
- Conseiller au siège numéro 3 ;
- Conseiller au siège numéro 4 ;
- Conseiller au siège numéro 5 ;
- Conseiller au siège numéro 6.

Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection, aux jours et aux heures suivantes :

Période du 22 septembre au 6 octobre 2017

- Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;
- Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;
- Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;
- Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Exceptionnellement, le bureau sera ouvert, le **6 octobre 2017** de 9h00 à 16h30.

Toutes les personnes qui désirent obtenir plus d'informations à ce sujet peuvent s'adresser à la présidente d'élection. Elles peuvent également consulter le site internet du Directeur général des élections, à l'adresse suivante : www.electionsquebec.qc.ca ou communiquer avec le centre de renseignements :

Par téléphone : 1 888 ÉLECTION (1-888-353-2846)

Par courriel : info@electionsquebec.qc.ca

DIX TRUCS POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

1. Installez au moins un détecteur de fumée sur chaque étage de la maison, faites-en l'essai tous les mois et changez les piles 2 fois par année (L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) et l'avertisseur de CO ne détecte pas l'incendie. Pour plus de sécurité, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone.);
2. Ne laissez jamais d'aliments cuire sans surveillance ;
3. Ne surchargez pas les prises de courant ;
4. Ne laissez jamais de bougies allumées sans surveillance ;
5. Éteignez complètement les cigarettes avant de les jeter de manière sécuritaire ;
6. N'entreposez jamais d'essence à l'intérieur ;
7. Empêchez les incendies criminels en gardant votre domicile exempt de débris et de produits inflammables ;
8. Placez les matériaux inflammables tels que les rideaux et les meubles à au moins un mètre des radiateurs électriques portables ;
9. Entreposez les allumettes et les briquets dans des tiroirs ou des armoires qui sont hors de la portée des enfants ;
10. Concevez et mettez en œuvre un plan d'évacuation en cas d'incendie avec tous les membres de votre famille.



LA SÉCURITÉ EN TOUT TEMPS, MAIS SURTOUT EN SITUATION D'URGENCE...

Le printemps et l'été ont été particulier au niveau de la température qui coup après coup, nous a apporté des pluies diluviennes et des vents violents.

Heureusement, notre municipalité a été un peu épargné considérant le sort de plusieurs riverains des municipalités avoisinantes et des résidents de Lachute, ce qui ne veut toutefois pas minimiser tous les désagréments vécus par plusieurs d'entre vous et avec lesquels nous sympathisons.

Nous profitons de ces malheureux événements pour vous rappeler que vous pouvez faire appel votre municipalité lorsque vous vous retrouvez en situation de détresse, suite à des problématiques liées à la température.

Nous voulons également vous rappeler que lors de la construction de l'Hôtel de ville, l'aspect sécurité pour les citoyens et citoyennes a été au cœur des préoccupations. Sachez que dans les locaux de l'Hôtel de ville, vous retrouverez une douche, des toilettes spacieuses, une cuisine entièrement aménagée qui fonctionne au gaz, un congélateur ainsi que des réfrigérateurs de bons formats. Les salles municipales sont suffisamment grandes pour accueillir plus de 100 personnes et pourraient à la limite, avec l'assistance de la Croix Rouge, faire office de dortoir pour les gens victimes d'un sinistre.

De plus, la municipalité détient un dossier dans lequel est répertorié par chemin, le nom des propriétaires de 4 roues, de motoneiges, de tracteurs, d'avion, ou de tout autres véhicules qu'ils voudraient mettre au service de la municipalité.

La direction de la municipalité est toujours en lien avec la sécurité publique et détient des numéros de téléphones spécialement pour les cas d'urgences.

Nous ne souhaitons pas avoir à expérimenter toutes nos ressources mais soyez assurés que nous sommes vigilants et que votre sécurité nous tient à cœur !

En terminant voici l'adresse du site de la sécurité publique sur lequel vous pourrez retrouver de nombreuses d'informations :

www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile.html

Carol Fortier, maire

DROIT DE VOTE :

Vous désirez exercer votre droit de vote ? Voici les conditions à respecter afin de pouvoir voter :

Une personne doit :

- Être âgée d'au moins 18 ans au plus tard le 5 novembre 2017 ;
- Être citoyenne canadienne ;
- Ne pas être sous curatelle ;
- Être domiciliée sur le territoire de la Municipalité depuis 6 mois et plus;
- Être inscrite sur la liste électorale.

LISTE ÉLECTORALE :

Le ou vers le 9 octobre 2017, chaque électeur recevra un avis d'inscription par la poste. Si votre nom est inscrit sur cet avis, cela veut dire que vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale pour les élections municipales.

Toutefois, si vous ne recevez pas d'avis ou recevez un avis d'inscription portant la mention « aucun électeur inscrit à cette adresse », vous devrez vous présenter à la commission de révision de la Municipalité.

COMMISSION DE RÉVISION :

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale ou que certaines données sont manquantes ou erronées, vous devrez vous présenter à la commission de révision afin de corriger la situation. Vous devrez avoir 2 pièces d'identité valides en votre possession.

La commission de révision se tiendra au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, à Notre-Dame-de-Bonsecours et aura lieu aux dates et heures suivantes :

- Lundi le 16 octobre 2017 de 14h30 à 17h30 et de 19h00 à 22h00 ;
- Mardi le 17 octobre 2017 de 10 h 00 à 13 h 00.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

PIÈCES D'IDENTITÉ VALIDES :

Afin de pouvoir exercer votre droit de vote, les responsables désignés devront pouvoir vous identifier à l'aide de l'une des pièces d'identités suivantes :

- Permis de conduire du Québec ;
- Carte d'assurance maladie du Québec ;
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes ;
- Passeport canadien ;
- Certificat pour un statut indien.

SCRUTIN ET VOTE PAR ANTICIPATION :

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin (élections municipales) sera tenu le 5 novembre 2017 de 10h00 à 20h00 et un vote par anticipation sera tenu le 29 octobre 2017 de 12h00 à 20h00.

Le vote par anticipation et le scrutin se tiendront au bureau municipal qui est situé au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, à Notre-Dame-de-Bonsecours.

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS QUE VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE POUR POUVOIR VOTER !!!



LOCATION DE SALLES

Vous cherchez un endroit pour une rencontre, une fête, une soirée ou un repas durant la période des fêtes?

La municipalité peut répondre à vos besoins. Saviez-vous que 2 salles sont disponibles pour la location ? La salle Sedbergh peut accueillir environ 30 personnes tandis que la salle Hydro-Québec peut en accueillir près de 90. Donc, que cela soit pour une rencontre de petits ou plus grands groupes nous pouvons répondre à vos besoins.

Plusieurs options sont disponibles lors des locations de salles telles que nappes, vaisselle, accès à la cuisine (congélateur et réfrigérateurs), etc.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour réserver votre salle à la date qui vous conviendra au 819-423-5575.

LES ATELIERS D'ÉCRITURE REPENDRONT EN SEPTEMBRE...

Vous désirez vous joindre au groupe de personnes qui se rencontrent une fois par mois pour écrire et échanger sur l'écriture ? Vous pouvez vous informer sur les dates des prochaines rencontres en communiquant au 819-423-5575.

REVENU-QUÉBEC — SUBVENTION POUR LES AÎNÉS

Afin de connaître votre admissibilité au programme de subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales, nous vous recommandons de visiter le site internet suivant :

<http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/deductions/subventionhaussetaxesmunicipales.aspx>

Sachez que la subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales | de revenus (TP-1.G) ou celles données dans le formulaire Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales...